

Nombre de
membres en
exercice

26

Présents et
représentés

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 7 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois
Le sept du mois de juillet à douze heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le trente juin deux mille vingt-trois, s'est réuni au Bistro Vincent, 25 avenue du Parmelan à Annecy en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

10 JUIL. 2023

Déposée en
Préfecture le

10 JUIL. 2023

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, François ASTORG, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Gilles FRANÇOIS, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Magali MUGNIER, Alexandre MULATIER-GACHET, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Etaient excusé(e)s

Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Aurélien MODURIER

Alexandre MULATIER-GACHET est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

OPÉRATION LA NUIT EST BELLE 2023 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC ENEDIS

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2015-992 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) du 17 août 2015 qui a identifié les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et les métropoles comme l'échelon cohérent pour l'élaboration et l'animation d'un plan climat air énergie territorial ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 approuvant le plan climat air énergie territorial (PCAET) ;

Le Pacte pour le climat du Grand Annecy a pour objectif de diminuer les consommations d'énergie et de préserver la biodiversité pour lutter et s'adapter au dérèglement climatique. L'opération *La nuit est belle !* contribue à cet objectif.

Quatorze communes du Grand Annecy se sont portées volontaires pour participer à la 4^{ème} édition de cet événement et n'allumeront pas une partie ou la totalité de leur éclairage public pendant toute la nuit du 22 au 23 septembre 2023.

L'intervention d'ENEDIS, entreprise de service public gestionnaire du réseau de distribution de l'électricité, est nécessaire dans le cadre de leur participation à l'opération *La nuit est belle !* Elle concerne les communes suivantes : Alby-sur-Chéran, Annecy, Bluffy, Chavanod, Duingt, Fillière (secteurs de Thorens-Glières et Aviernois), Montagny-les-Lanches, Poisy, Saint-Félix, Saint-Jorioz, Sevrier et Veyrier-du-Lac.

La convention proposée met en place un partenariat entre le Grand Annecy et ENEDIS autour de l'événement *la Nuit est belle ! 2023*.

Le Grand Annecy coordonne les parties prenantes et la préparation de l'événement. Le Grand Annecy relaie auprès d'ENEDIS la liste des compteurs d'éclairage public (numéros de point de référence mesure) identifiés par les communes sur lesquels l'interruption doit être mise en œuvre.

ENEDIS, partenaire technique, mobilise ses équipes pour un non allumage de l'éclairage public dans la nuit du 22 au 23 septembre 2023 à partir de l'infrastructure des compteurs communicants Linky.

La convention ne prévoit pas de contrepartie financière.

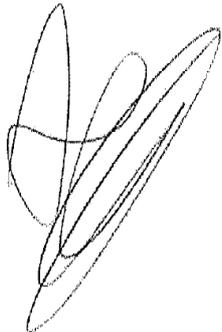
LE BUREAU DECIDE :

- d'autoriser le Présidente ou son représentant à signer la convention de partenariat *La nuit est belle ! 2023* avec ENEDIS ;
- de désigner comme personne responsable de ce partenariat le vice-président chargé de la transition énergétique et de l'autoriser à signer tous les documents relatifs à cette convention.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 23

Le Secrétaire de séance,



Alexandre MULATIER-GACHET

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,



Sébastien LENOIR.